

1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

757B15 - ACCUMULATEUR "X-CHANGE PACK"

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Piles et accumulateurs électriques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN
Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses:

Siège:
Ottobock SE & Co. KGaA
Max-Näder-Straße 15
Duderstadt
Allemagne

Numéro d'appel d'urgence

COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666**Transport:****CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)****Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)**

2. Identification des dangers

Aperçu de cas d'urgence

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide

Forme: Cellules: 5 (boîtier en plastique)

Couleur: beige

Odeur: Aucune donnée disponible

Classification: Produit non soumis à la classification et au marquage de risque.

Statut des risques

Ce produit est classé comme non dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

Dangers non classés ailleurs

La batterie est totalement hermétique, étanche. Éviter le court-circuit. Éviter l'endommagement du boîtier de batterie.

Danger de libération des ingrédients mentionnés à la rubrique 3 suite à un endommagement

- en cas de forte action mécanique,
- lors du chauffage et/ou feu,
- sous l'action de l'eau,
- court-circuit.

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. voir section 11: Informations toxicologiques

3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique:

Article: Piles au nickel-hydrure métallique.

Les ingrédients sont enfermés dans un carter métallique à fermeture hermétique.

Contient métaux: Nickel, Fer, Lanthane, Cérium, Néodyme, Praséodyme, Cobalt, Manganèse, Zinc, Aluminium

Contient Matières plastiques: Polyamide, Polypropylène, Chlorure de polyvinyle, Polyéthylène, Gomme

Électrolyte: Potasse caustique, Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de lithium, Eau

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 7440-02-0	Nickel	30 - 50 %	Skin Sens. 1. Carc. 2. STOT RE 1. Aquatic Chronic 3.
CAS 12054-48-7	Dihydroxyde de nickel	30 - 50 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Acute Tox. 4 (par inhalation). Skin Irrit. 2. Resp. Sens. 1. Skin Sens. 1. Muta. 2. Carc. 1A. Toxicité pour la reproduction 1B. STOT RE 1. Aquatic Acute 1. Aquatic Chronic 1.
CAS 1313-99-1	Monoxyde de nickel	30 - 50 %	Skin Sens. 1. Carc. 1A. STOT RE 1. Aquatic Chronic 4.
CAS 1310-58-3	Potasse caustique	< 7 %	Met. Corr. 1. Acute Tox. 4 (par voie orale). Skin Corr. 1A.
CAS 7440-48-4	Cobalt	2 - 6 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Acute Tox. 1 (par inhalation). Eye Irrit. 2A. Resp. Sens. 1. Skin Sens. 1. Carc. 1B. Toxicité pour la reproduction 2. Aquatic Acute 1. Aquatic Chronic 1.
CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	0 - 4 %	Met. Corr. 1. Skin Corr. 1A.
CAS 1310-65-2	Hydroxyde de lithium	0 - 4 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Skin Corr. 1A.

Indications complémentaires:

Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

4. Premiers secours

- Informations générales:** En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie / En cas d'exposition à des ingrédients dangereux: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
- En cas d'inhalation:** Veiller à un apport d'air frais. Maintenir les blessés en position demi-assise. En cas d'arrêt respiratoire, il faut tout de suite avoir recours à de la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- Après contact avec la peau:** Laver aussitôt avec de l'eau et du savon, et, si disponible, utiliser une forte quantité de polyéthylène-glycole 400. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter ensuite un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.
Ne pas provoquer de vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Appeler aussitôt un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La batterie est totalement hermétique, étanche. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie /

En cas d'exposition à des ingrédients dangereux:

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique. Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair/plage d'inflammabilité:

Non applicable

Température d'auto-inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Agents d'extinction appropriés:

Poudre sèche d'extinction

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: gaz/vapeurs toxiques (fumée d'oxyde métallique), gaz/vapeurs caustiques, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Sous l'effet du feu, risque d'éclatement ou d'explosion du récipient.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Éviter l'exposition. Assurer une aération suffisante. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Éviter la formation de poussière. Éviter d'inhaler les vapeurs et poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter tout contact avec le liquide et les vapeurs.

Précautions en matière d'environnement:

Le produit contient des métaux lourds. Éviter un rejet dans l'environnement. Nécessité de prétraitements spéciaux. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:

Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger.

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.

Indications complémentaires:

Éviter le court-circuit.

Danger de libération des ingrédients mentionnés à la rubrique 3 suite à un endommagement

- en cas de forte action mécanique,
- lors du chauffage et/ou feu,
- sous l'action de l'eau,
- court-circuit.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie: Éviter l'exposition.

Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Éviter le court-circuit. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker à température ambiante.

Protéger contre: humidité, forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire.

Température de stockage: 5 °C à 25 °C

Humidité de l'air: 60% à 70%

757B15 - ACCUMULATEUR "X-CHANGE PACK"

Numéro de matière 757B15

Page: 6 de 16

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec acides forts, oxydants forts, alcalis, matière(s) conductrice(s) d'électricité.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses:

Éviter l'endommagement du boîtier de batterie.

Température de charge: 0 °C à 45 °C

Température de décharge: -20 °C à 60 °C

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
7440-02-0	Nickel	Canada, Alberta: OEL 8 hour	1.5 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	0.05 mg/m ³
		Canada, Ontario: OEL TWA	1 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	1 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	1.5 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	0.015 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	1 mg/m ³
7439-89-6	Fer	EUA: ACGIH: TWA	10 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	10 mg/m ³
1310-58-3	Potasse caustique	ACGIH: Ceiling	2 mg/m ³
		Canada, Alberta: OEL Ceiling	2 mg/m ³
		Canada, BC: OEL Ceiling	2 mg/m ³
		Canada, Québec: Plafond	2 mg/m ³
		NIOSH: Ceiling	2 mg/m ³
7440-48-4	Cobalt	Canada, Alberta: OEL 8 hour	0.02 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	0.02 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	0.005 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	0.02 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	0.05 mg/m ³
1310-73-2	Hydroxyde de sodium	EUA: OSHA: TWA	0.1 mg/m ³
		ACGIH: Ceiling	2 mg/m ³
		Canada, Alberta: OEL Ceiling	2 mg/m ³
		Canada, BC: OEL Ceiling	2 mg/m ³
		Canada, Québec: Plafond	2 mg/m ³
		NIOSH: Ceiling	2 mg/m ³
1310-65-2	Hydroxyde de lithium	Canada, BC: OEL Ceiling	1 mg/m ³
		Canada, Ontario: OEL STEL	1 mg/m ³
7439-96-5	Manganèse	Canada, Alberta: OEL 8 hour	0.2 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	0.2 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	0.2 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	0.02 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	0.1 mg/m ³
		EUA: NIOSH: STEL	3 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	1 mg/m ³
OSHA: Ceiling	5 mg/m ³		

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
7429-90-5	Aluminium	Canada, Alberta: OEL 8 hour	10 mg/m ³
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	5 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	1 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	10 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	1 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	10 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	5 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	15 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	5 mg/m ³
		NIOSH: Ceiling	5 mg/m ³
9002-86-2	PVC	Canada, BC: OEL TWA	1 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	1 mg/m ³

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
7440-48-4	Cobalt	EUA: ACGIH-BEI, urine	15 µg/L	Cobalt; not combined with Tungsten Carbide	end of shift at end of workweek

Indications complémentaires:

La batterie est totalement hermétique, étanche.

Contrôle de l'exposition

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie: Assurer une aération suffisante.
Aspiration locale conseillée.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Protection yeux/visage En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:
Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.

Protection de la peau En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:
Porter un équipement de protection approprié.
En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:
Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.
Type de gants: caoutchouc nitrile ou néoprène.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:
En cas d'exposition brève ou faible: filtre respiratoire; en cas d'une exposition prolongée, appareil respiratoire autonome.
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
 Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.
 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:
 Éviter d'inhaler les vapeurs et poussières. Éviter tout contact avec le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide Forme: Cellules: 5 (boîtier en plastique) Couleur: beige
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Poids: env. 80 g

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie: Peut être corrosif pour les métaux.
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.

Possibilité de réactions dangereuses

Fire hazard in case of technical defects.

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:

Indication sur Potasse caustique et Hydroxyde de sodium:

Réagit avec les métaux et des métaux légers. Formation de hydrogène. Danger d'explosion!

Conditions à éviter:

Humidité, forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire.

Éviter le court-circuit.

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Matières incompatibles:

Acides forts, oxydants forts, alcalis, matière(s) conductrice(s) d'électricité.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

11. Informations toxicologiques

Tests toxicologiques

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations:

En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique: En cas d'endommagement de l'enveloppe de la batterie:
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Persistence et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Indications diverses relatives à l'écologie

Remarques générales: Le produit contient des métaux lourds. Éviter un rejet dans l'environnement. Nécessité de prétraitements spéciaux.
Danger pour l'eau potable en cas d'infiltration dans le sol, même en petites quantités.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Recommandation: Le produit contient Oxydes métalliques contenant des métaux lourds.
Recyclage ou incinération spéciale.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport

USA: Department of Transportation (DOT)

Identification number: UN3496
 Désignation technique spécifique: UN 3496, ONU 3496, Piles au nickel-hydrure métallique
 Hazard class or Division: 9
 Labels: 9
 Symboles: W
 Dispositions particulières: 340
 Vessel stowage – Location: A
 Vessel stowage – Other: 25



Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

UN Number: UN3496
 Shipping name: ONU 3496, Piles au nickel-hydrure métallique
 TDG class: 9
 Special provisions: 97
 Explosive limit and limited quantity index: 0

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU:	UN 3496
Désignation technique spécifique:	UN 3496, Batteries, nickel-metal hydride
Class or division, Subsidiary risk:	Class 9, Subrisk -
Groupe d'emballage:	-
Numéro EmS:	F-A, S-I
Dispositions particulières:	117, 963
Quantités limitées:	0
Excepted quantities:	E0
Conditionnement - Instructions:	See SP963
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC08
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	Category A. SW1
Propriétés et observations:	Nickel-metal hydride button cells or nickel-metal hydride cells or batteries packed with or contained in equipment are not subject to provisions of this code.
Polluant marin:	non
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Numéro UN d'identification:	UN 3496
Désignation technique spécifique:	UN 3496, Batteries, nickel-metal hydride
Class or division, Subsidiary risk:	Class 9
Etiquette de danger:	Miscellaneous
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Forbidden
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. SeeA199 - Max. Net Qty/Pkg. SeeA199
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. SeeA199 - Max. Net Qty/Pkg. SeeA199
Dispositions particulières:	A199
Emergency Response Guide-Code (ERG):	9L

15. Règlements

Directives nationales - Canada

Aucune donnée disponible

Directives nationales - U.S. Federal Regulations

Produit:	Ce produit est un article tel que défini par les règlements de la Loi TSCA et est donc exempt des exigences de l'inventaire TSCA.
Nickel:	Carcinogen Status: IARC Rating: Group 2B OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: listed Clean Water Act: Priority Pollutant: yes Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 100* lbs. RCRA Groundwater Monitoring: Methods 6010, 7520 / PQL 50, 400 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 0.1% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0445*
Monoxyde de nickel:	Carcinogen Status: IARC Rating: Group 1 OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: listed
Potasse caustique:	Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0523
Cobalt:	Carcinogen Status: IARC Rating: Group 2B OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: not listed Other Environmental Laws: RCRA Groundwater Monitoring: Methods 6010, 7200, 720 / PQL 70, 500, 10 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 0.1% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0146
Hydroxyde de sodium:	Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0565
Polyamide:	TSCA: listed - UVCB - Flags: XU
Polypropylène:	Carcinogen Status: IARC Rating: Group 3 OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: not listed
Manganèse:	Other Environmental Laws: SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0379*

757B15 - ACCUMULATEUR "X-CHANGE PACK"

Numéro de matière 757B15

Page: 14 de 16

Zinc métal:

Clean Water Act:

Priority Pollutant: yes

Other Environmental Laws:

CERCLA: RQ 1000* lbs.

RCRA Groundwater Monitoring: Methods 6010, 7950 / PQL 20, 50

SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard

Aluminium:

Other Environmental Laws:

SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard

NIOSH Recommendations:

Occupational Health Guideline: 0022

PVC:

Carcinogen Status:

IARC Rating: Group 3

OSHA Carcinogen: not listed

NTP Rating: not listed

Polyethylene:

Carcinogen Status:

IARC Rating: Group 3

OSHA Carcinogen: not listed

NTP Rating: not listed

Directives nationales - U.S. State Regulations

- Nickel:** California Proposition 65: cancer
Rhode Island HSL: listed
- Dihydroxyde de nickel:** California Proposition 65: cancer
Rhode Island HSL: listed
- Monoxyde de nickel:** California Proposition 65: cancer
Rhode Island HSL: listed
- Potasse caustique:** California Proposition 65 code: not listed
Delaware Air Quality Management List:
DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply
Idaho Air Pollutant List:
Title 585: AAC: 0.1 - EL: 0.133 - OEL: 2 - Title 586: -
Massachusetts Haz. Substance codes: 4,5 F8
New York List of Hazardous Substances:
RQ-Air: 1000 - RQ-Land: 100 - Note: No Note Associated with this chemical.
Pennsylvania Haz. Substance code: E
Washington Air Contaminant:
Ceiling: 2 mg
- Cobalt:** California Proposition 65: cancer
Rhode Island HSL: listed
- Hydroxyde de sodium:** Delaware Air Quality Management List:
DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply
Idaho Air Pollutant List:
Title 585: AAC: 0,1 - EL: 0,133 - OEL: 2 - Title 586: AAAC: - EL: - OEF: -
Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5 F8 F9
Minnesota Haz. Substance:
Codes: AO - Ratings: - Status: Title III.
New York List of Hazardous Substances:
RQ-Air: 1000 - RQ-Land: 100 - Note: No Note Associated with this chemical.
Pennsylvania Haz. Substance code: E
Washington Air Contaminant: Ceiling: 2 mg
- Hydroxyde de lithium:** California Proposition 65 code: not listed
Minnesota Haz. Substance:
Codes: I - Ratings: --

16. Autres informations

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:
Health: 0 (Minimal)
Fire: 1 (Slight)
Reactivity: 1 (Slight)

HMIS Version III Rating:
Health: 0 (Minimal)
Flammability: 1 (Slight)
Physical Hazard: 1 (Slight)
Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	0
FLAMMABILITY	1
PHYSICAL HAZARD	1
	X

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée:

17/1/2017

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.